

Occasion manquée mais... détermination intacte !

Le PPCR, c'est quoi ?

Un accord issu de négociations entre l'administration et les syndicats sur les parcours professionnels, la carrière et la rémunération (PPCR) des fonctionnaires.

Le but était de renouveler et conforter notre modèle de Fonction publique.

Le gouvernement, après deux ans de dialogue, a fait une proposition en juillet 2015. <http://bit.ly/1hZJwVH>

Pour moi, ça aurait changé quoi ?

- En moyenne : +80€/mois, 960€/an, plus de 25 000 € sur la carrière
- Une intégration d'une partie des primes dans mon indice de rémunération → Cela aurait amélioré ma future pension de +150€ à +300€
- Un accès à deux grades pendant ma carrière, donc une meilleure rémunération en deuxième partie de carrière
- Une négociation salariale tous les ans pour discuter de la valeur du point d'indice de ma rémunération qui est gelée depuis 2010 !

Plus d'infos sur ma rémunération

<http://bit.ly/1OjaiG6>



Après les négociations, l'accord... ou pas !

Les syndicats avaient jusqu'à fin septembre pour signer l'accord... ou le refuser.

Pour que la proposition soit validée, il aurait fallu une majorité représentant plus de 50% des fonctionnaires en faveur de cet accord. Ce n'est pas le cas ! C'est une occasion manquée !

Pour l'UNSA Éducation, c'est OUI

En effet, cette proposition PPCR marque des avancées concrètes pour tous les collègues. L'UNSA, réformiste et pragmatique, s'est prononcée favorablement pour la signature de cet accord.

Irresponsables !

Pour Solidaires, FO et la CGT, c'est non !

En l'absence de leur signature, l'accord n'a pas atteint la barre des 50%.

Les mesures prévues ne s'appliqueront pas.

Ces organisations syndicales font perdre la possibilité d'avancées concrètes pour l'ensemble des collègues. C'est la deuxième fois que cela se produit. Déjà, en 2014, l'accord sur la Qualité de vie au travail n'avait pas abouti.